

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J « Adjoint-e en gestion administrative », organisé par l'Université de Toulouse

La présidente de l'Université de Toulouse,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25/03/2025 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

DÉCIDE

<u>Article 1er</u>: La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP 3 Adjoint-e en gestion administrative, organisé par l'Université de Toulouse est composée ainsi qu'il suit :

Mme VERDIER Sophie, Présidente de la commission, Université de Toulouse Mr GALY Yvon, Membre de la commission, Université Toulouse 2 Mr HUC Olivier, Expert Membre de la commission, Université de Toulouse Mme LOUCHKOFF Céline, Membre de la commission, Université de Toulouse Mr SAUVAGE Romain, Membre de la commission, Université de Toulouse Mme Stéphanie AZALBERT, membre suppléante, Université de Toulouse

Article 2 : La présidente de l'Université de Toulouse est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Toulouse

, le 23/05/2025

La Présidente de l'Université de Toulouse

Odile RAUZY